

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**

au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE :**Bulletin de la santé de S. A. S. le Prince Albert 1<sup>er</sup>.**PARTIE OFFICIELLE :**

Arrêté municipal fixant le prix du pain.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Ecole de Dessin industriel de la Principauté : Ouverture des Cours.

**VARIÉTÉS :**

Les Origines de l'Humanité.

**MAISON SOUVERAINE**

Voici le dernier bulletin publié au sujet de la santé de S. A. S. le Prince :

Paris, 27 septembre 1921.

La convalescence est marquée chaque jour par de grands progrès. Le Prince a effectué hier Sa première sortie. Il s'en est déclaré satisfait et n'en a ressenti aucune fatigue.

Docteurs PIERRE BAZY, LOUIS BAZY, LOUËT.

**PARTIE OFFICIELLE****ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

Nous, Maire de Monaco,

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909, sur la Police Municipale ;

Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

Arrêtons :

**ARTICLE PREMIER.**

Le prix du pain, à partir du 23 septembre 1921, est fixé à 1 fr. 20 le kilogramme.

**ART. 2.**

Les dispositions des Arrêtés antérieurs concernant le pain, non contraires au présent Arrêté, sont maintenues.

Monaco, le 21 septembre 1921.

Le Maire : A. MÉDECIN.

**AVIS & COMMUNIQUÉS****ÉCOLE DE DESSIN INDUSTRIEL DE LA PRINCIPAUTÉ****Ouverture des Cours**

Les Cours de l'École de Dessin ouvriront le lundi 3 octobre, aux heures suivantes :

Lundi, mercredi, vendredi, de 8 heures à 10 heures du soir, cours de dessin d'après nature par M. Colombo, à Monaco.

Lundi, mercredi, vendredi, de 8 heures à 10 heures du soir, cours de dessin géométrique et construction du bâtiment par M. Lauro, à Monte Carlo (École Saint-Charles).

Mardi, jeudi, samedi, de 8 heures à 10 heures du soir, cours d'art décoratif par M. Gaillard, à Monaco.

La première semaine d'octobre sera consacrée à l'inscription aux jours et heures des cours. Chaque élève se faisant inscrire doit être accompagné par le père, la mère ou le tuteur. Les cours sont gratuits.

**VARIÉTÉS****Les Origines de l'Humanité**

On ne lira pas sans un grand intérêt l'article que M. Edmond Perrier, l'illustre savant dont la science française déplore la perte, avait consacré, dans le journal *le Temps*, aux questions que soulevait sur l'histoire des origines de l'Humanité la publication des recherches de M. Marcellin Boule, professeur au Muséum, sur les *Hommes Fossiles* et la réunion des pièces relatives à la préhistoire dans le *Musée de Paléontologie Humaine* créé à Paris par le Prince Albert 1<sup>er</sup>.

Voici comment s'exprimait M. Edmond Perrier :

Le livre de M. Boule réunit exactement tout ce que nous savons actuellement sur la question si controversée de l'ancienneté et des origines de l'espèce humaine. Au musée du boulevard Saint-Marcel sont actuellement rassemblées un grand nombre des pièces recueillies en France, dans la principauté de Monaco et en Espagne, par de nombreux chercheurs, la plupart groupés autour du Prince, relativement à l'homme préhistorique. Toutes les pièces qui pourront être découvertes par la suite viendront les rejoindre, précisant ainsi de plus en plus les données que nous possédons déjà relativement à nos plus lointains ancêtres. A ces pièces s'ajouteront les produits de leur industrie et la reproduction des œuvres d'art, plus nombreuses qu'on ne croit, qu'ils nous ont laissées. Ainsi seront offertes, aux yeux de tous, les témoignages certains de l'ancienneté encore si contestée naguère de l'humanité. Ces pièces sont irrécusablement datées par les conditions mêmes où elles ont été découvertes. Elles appartiennent pour la plupart à la catégorie des fossiles, c'est-à-dire des restes d'êtres organisés que l'on trouve enfouis dans les terrains déposés par les eaux, ou entraînés par les glaces à des époques diverses. Les terrains déposés par les eaux se présentent sous l'aspect de couches qui étaient horizontales lorsqu'elles se formaient, comme la vase, dans les étangs, ou au fond de la mer ; elles ont pu être ensuite inclinées ou même plissées par suite des mouvements du sol qui ont accompagné la formation des montagnes. L'époque où l'homme s'est répandu en Europe est voisine de celle où se sont soulevées lentement les plus jeunes de nos chaînes de montagnes : les Alpes et les Pyrénées, qui étaient arrivées, lorsqu'elles se sont formées à une hauteur beaucoup plus grande que celles qu'elles présentent actuellement, mais qui ont été depuis corrodées par les pluies ou les glaces : les premières enlevant à leur surface des débris qui sont charriés par les fleuves vers la mer ou entraînés par le ruissellement des eaux dans les plaines, sous forme de limon ; les secondes, dans leur descente continue, arrachant à leurs

flancs des matériaux qui constituent, au pied des montagnes, des limons ou des boues glaciaires. Les glaciers qui dominent encore aujourd'hui les Alpes, certaines régions des Pyrénées et les plus hautes chaînes de montagnes étaient naturellement plus vastes quand ces chaînes étaient encore récentes et n'avaient subi que de faibles érosions ; par deux fois ils ont pris, avant l'époque actuelle, une étendue si grande que l'altitude plus considérable des chaînes de montagnes n'a pas paru suffisante à certains géologues pour l'expliquer et qu'ils ont fait appel à des phénomènes astronomiques. Quoi qu'il en soit, c'est dans le cours de ces grandes périodes glaciaires que l'espèce humaine s'est répandue en Europe. La durée de ces périodes a été très longue ; aussi trouve-t-on des restes humains à divers niveaux dont l'âge relatif est donné par l'ordre de superposition des couches qui les contiennent ou des formations glaciaires qui les ont englobés.

L'épaisseur des dépôts permet d'apprécier dans une certaine mesure le temps qu'ils ont mis à se former et de calculer approximativement l'âge évalué en années des débris qu'ils contiennent. Ce calcul ne peut être basé que sur certaines hypothèses ; suivant qu'on admet l'une ou l'autre on arrive à des conclusions, assez différentes, mais qui toutes conduisent à attribuer à la période qui s'étend depuis l'âge des plus anciens squelettes humains fossiles jusqu'à la période historique, une durée d'au moins 230.000 ans (de Mortillet). Cette durée est portée à plus d'un million et demi d'années par le géologue Pilgrim, tandis que d'autres ont accepté le chiffre d'un million. Ces calculs irréfutables parce qu'ils représentent un minimum ne concordent guère avec les traditions anciennes. Il y aurait, d'autre part, dix mille ans environ que les glaciers se sont à peu près resserrés dans leurs limites actuelles. Nous donnons ici des chiffres plus près des évaluations minima que des autres.

On ne sera pas étonné qu'on ait trouvé quelques différences, impliquant une évolution, entre les représentants du type humain d'une aussi longue période ; de même, les espèces animales qui les entouraient se sont plusieurs fois renouvelées, pendant que l'outillage qui servait à les attaquer ou à les dépecer se perfectionnait. On a de nombreux échantillons de ces outils. La période durant laquelle l'homme existe et, ne connaissant pas les métaux, se sert d'instruments en silex en forme d'amande ayant souvent un décimètre et plus de longueur, est désignée par les géologues sous le nom de *période pleistocène*. Cette période comprend elle-même six divisions caractérisées chacune par une race d'hommes spéciale se rapprochant graduellement, sauf quelques ex-

ceptions, des races humaines actuelles. La plus ancienne de ces races semble avoir coexisté en Europe avec un grand singe anthropoïde dont les ossements ont été mélangés parfois avec les siens ; elle était caractérisée par l'absence de menton saillant à la mâchoire inférieure ; elle avait pour contemporains, parmi les animaux, les derniers hippopotames européens, un éléphant (*E. Antiquus*), un rhinocéros (*R. Merckii*), un cheval, etc. L'homme de cette époque a reçu le nom d'*Homo heidelbergensis* ; Heidelberg est, en effet, la localité allemande où ses premiers restes ont été découverts. On n'en connaît d'une façon certaine qu'une mâchoire trouvée à Manen, près d'Heidelberg, une autre découverte avec des débris de crâne près de Piltown, en Angleterre.

La race qui vient après est celle dite de Neanderthal. Neanderthal est le nom d'un petit ravin voisin d'Elberfeld, où se trouvait la grotte de laquelle fut extraite, en 1856, une calotte crânienne très surbaissée et présentant des arcades sourcilières énormes. Les caractères simiens de cette calotte étonnèrent profondément les anthropologistes, si bien que Virchow, le savant anatomiste, crut y voir un crâne d'idiot ; mais à Arcy-sur-Cure (Yonne), à Gibraltar, à la Naulette, près de Dinant, à Brûx, en Bohême, à Spy, en Belgique, et dans diverses autres localités, on ne tarda pas à découvrir des débris de crânes présentant des traits analogues, tandis que dans des fouilles organisées par le Prince de Monaco, dans les grottes de Grimaldi, près de Menton, dans celles pratiquées par les abbés Bardon et Bouyssonnie, à la Chapelle-aux-Saints, dans la Corrèze, par MM. Capitan et Peyrony, à la Ferrassie, dans la Dordogne, par le docteur Henri Martin, à la Quina, dans la Charente, et dans diverses autres localités, on a retrouvé des squelettes presque entiers dont la tête présentait le caractère bestial de la calotte crânienne de Neanderthal. Il s'agit donc bien d'une race encore primitive, contemporaine d'un autre éléphant, le mammoth, et d'une espèce nouvelle de rhinocéros à deux cornes placées l'une derrière l'autre qui avaient provoqué, pour les soutenir, la formation d'une puissante cloison nasale, ce qui a valu à l'animal le nom de rhinocéros à narines cloisonnées (*Rhinoceros tichorhinus*). L'homme de cette époque, avec sa face étrange, ses arcades sourcilières saillantes, son menton fuyant, peut être considéré comme appartenant à une espèce différente de la nôtre : c'est l'*Homo neanderthalensis*.

Plus tard vivait dans le midi de la France une curieuse race qui représentait presque exactement les traits des Hottentots contemporains. Des statuettes de femmes trouvées à Menton, à Brassempouy, dans les Landes, par M. Piette, des bas-reliefs découverts à Laussel dans le Périgord par le docteur Lalanne, semblent indiquer que le singulier développement des hanches et de la région inférieure du tronc que présentent les femmes hottentotes se retrouvait dans cette race dite de Grimaldi ; mais à la différence des Hottentots, les hommes étaient de haute stature ; ils atteignaient et pouvaient même dépasser 1 m. 94 de taille. Deux enfants dont les squelettes ont été exhumés du sol des grottes de Grimaldi avaient été ensevelis et portaient comme ornements, autour de la tête, des coquilles rattachées à un même fil, ce qui indique que le goût de la parure était déjà développé. La race de Grimaldi a été étudiée avec un soin tout particulier par M. le docteur Verneau, professeur au Muséum.

Enfin nous arrivons à une race, tellement voisine de la nôtre, qu'elle semble encore représentée dans la Dordogne par un certain nombre d'individus qui font excellente figure parmi leurs contemporains. Nous sommes, en effet, en présence, pour la première fois, d'une race véritablement capable d'un haut développement intellectuel et qui traduit ses impressions en couvrant les parois des grottes qu'elle habite encore de toutes sortes de dessins gravés, de peintures et même de sculptures en demi-bosse représentant surtout des animaux dont l'aspect et les attitudes sont rendus avec une étonnante fidélité, ce sont des mammoths, des rhinocéros, des bisons, des lions, des chiens ou des loups, mais surtout des rennes qui courent ou se battent et aussi des chevaux. Le renne semble être l'animal dominant ; aussi la période où cette race d'artistes s'est épanouie est-elle désignée sous le nom d'*âge du renne*. La race humaine elle-même est dite *race de Cro-Magnon*, du nom de la grotte située dans le département de la Dordogne, sur les bords de la Vézère, où elle fut découverte en 1868 par Louis Lartet, fils du fondateur de la paléontologie humaine. L'homme de Cro-Magnon s'est représenté lui-même sur les parois de sa grotte ; il a dessiné des scènes nombreuses de sa vie et composé de véritables tableaux puisés dans son imagination ; nous en avons parlé dans un précédent article relatif aux trouvailles faites par l'abbé Breuil à Cogul, à Alpera et à Minatude, en Espagne. Une sorte de civilisation existait déjà à cette époque ; mais la période où elle s'est développée comprend sans doute de dix à vingt mille ans avant que la chronologie égyptienne ait commencé à établir ses fastes. Jamais sans doute on ne connaîtra de la mentalité de la race de Cro-Magnon que son habileté à reproduire des chasses ou des batailles et à fabriquer des outils taillés dans la pierre, les cornes de rennes ou les dents de mammoth.

Après avoir exposé le peu que l'on sait de la paléontologie humaine hors de l'Europe, M. Boule examine l'angoissante question : d'où vient l'homme ? Question qui tourmente aujourd'hui tous les savants, qui s'imposera à quiconque visitera le *Musée de paléontologie humaine*, et qu'on a longtemps éludée, de peur de ne pouvoir mettre la réponse en harmonie avec de vieilles traditions ou de chers préjugés. Il est désagréable à la plupart d'entre nous de penser que le Créateur, pour jeter dans le monde sa plus noble créature, se soit borné à perfectionner un singe. Nous préférons avoir été l'objet d'une attention spéciale du Créateur. M. Boule ne se prononce pas formellement dans ce sens, tant s'en faut, mais il offre une consolation à ceux qui ne veulent avoir pour cousins ni les orangs-outangs, ni les chimpanzés, ni les terribles gorilles, ni même les gracieux et agiles gibbons. Il fait remonter si haut les origines animales de l'homme que la branche à laquelle il appartiendrait se serait développée parallèlement à celle qui conduit aux grands singes sans avoir de contact avec elle et d'une manière indépendante. Malgré certaines ressemblances, il est plus facile, nous dit-il, de rapprocher l'*Homo neanderthalensis* des singes inférieurs que des diverses formes des grands singes actuels à allure quasi humaine. « Il est très probable, ajoute-t-il, que nos plus lointains ancêtres se sont distingués de bonne heure des autres primates (c'est-à-dire des quadrumanes), par quelques caractères, pour ainsi dire fondamentaux, marquant déjà des tendances vers la supériorité

humaine et au moyen desquels nous les reconnaitrons. Mais la solution du problème de nos origines et surtout la détermination précise des divers éléments de notre lignée exigent de nouvelles découvertes de fossiles, de nombreux fossiles ! »

Il est peu probable que ces nouvelles découvertes nous conduisent à conclure que l'homme a été le produit de quelque merveilleuse visite céleste, telle que celle de l'ange de Wells ; il faudra bien nous résigner à avoir pour ancêtre un être prédestiné que nous devons ranger dans le règne animal ; mais il sera intéressant de découvrir par quels procédés naturels il a réalisé sa prédestination.

Étude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
Docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

#### VENTE SUR LICITATION

Le lundi vingt-quatre octobre mil neuf cent vingt et un, à dix heures et demie du matin, à l'audience des criées du Tribunal Civil de première instance de Monaco, par-devant M. Maurel, Vice-Président dudit Tribunal, commis à cet effet, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, de l'immeuble ci-après désigné.

QUALITÉS. — PROCÉDURE.

Cette licitation a lieu aux requête, poursuite et diligence de M. Lazzaro-Fausto PATRONE, rentier, demeurant à Grimaldi, Commune de Vintimille (Italie), Assisté de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, en l'étude duquel il a fait élection de domicile ;

Contre M. Eugène-Joseph-Charles-Henri REY, directeur du Trianon Palace, à Versailles, demeurant à Versailles,

Pris en qualité de tuteur datif de ses neveux et nièce : Jeannine-Eugénie-Alexandrine-Paule REY, née à Monaco, le vingt-sept mars mil neuf cent dix ; Georges-Lucien-Victor-Erasme REY, né à Monte-Carlo, le quatre juin mil neuf cent onze, et Jean-Charles-Henri REY, né à Monte-Carlo, le vingt-deux octobre mil neuf cent quatorze, enfants mineurs, de nationalité suisse, issus du mariage de M. Louis-Jules-Xavier REY avec M<sup>me</sup> Léopoldine-Henriette-Louise MOEHR, tous deux décédés, fonction à laquelle il a été nommé aux termes d'une délibération de la Chambre pupillaire de Chermignon, canton du Valais (Suisse), en date du trente et un décembre mil neuf cent dix-huit, dont une copie certifiée est demeurée annexée à la minute d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, le vingt-huit janvier mil neuf cent dix-neuf,

Assisté de M<sup>e</sup> Louis AURÉGLIA, avocat-défenseur près la Cour d'Appel de Monaco, en l'étude duquel il a fait élection de domicile.

Cette licitation a été ordonnée par jugement rendu, sur requête, par le Tribunal Civil de première instance de Monaco le vingt-huit juillet mil neuf cent vingt et un.

Le cahier des charges, clauses et conditions sous lesquelles aura lieu l'adjudication a été dressé par M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, le premier septembre mil neuf cent vingt et un, et déposé au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté, le sept septembre même mois.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE.

Une propriété, située à Monaco, quartier de Monte-Carlo, boulevard Peirera, comprenant deux maisons, l'une en façade sur le boulevard Peirera, dénommée *Villa Helvetia*, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée ; l'autre, derrière la précédente, dénommée *Villa Moëhr*, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée et sous-sol, ensemble le terrain sur lequel les constructions reposent et qui en dépend, d'une contenance approximative de cinq cent soixante-onze mètres carrés, cadastré sous le n<sup>o</sup> 68 p. de la section D, confinant dans son ensemble : au midi, le boulevard Peirera ; à l'est,

le Docteur Rosen ; à l'ouest et au nord, les dépendances de l'Hôtel Windsor, appartenant M<sup>me</sup> Vial-Michelet.

**MISE A PRIX.**

L'adjudication aura lieu, outre les charges, sur la mise à prix de deux cent quatre-vingt mille francs, fixée par le jugement ordonnant la licitation, ci **280.000 fr.**

**HYPOTHÈQUES LÉGALES.**

Il est déclaré, conformément à l'article 603 du Code de procédure civile, que tous ceux du chef de qui il pourrait être pris des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, devront, sous peine de déchéance, les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire poursuivant la licitation, à Monaco, le treize septembre mil neuf cent vingt et un,

Pour extrait :

Signé : ALEX. EYMIN.

Enregistré à Monaco le 13 septembre 1921, f<sup>o</sup> 19 r<sup>o</sup>, c<sup>e</sup> 4. Reçu un franc. — Signé : LESCARCELLE.

Étude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
Docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

**VENTE SUR LICITATION**

Le lundi vingt-quatre octobre mil neuf cent vingt et un, à onze heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Civil de première instance de Monaco, par-devant M. Bellando de Castro, juge audit Tribunal, commis à cet effet, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des immeubles ci-après désignés :

**QUALITÉS — PROCÉDURE**

Cette licitation a lieu aux requête, poursuite et diligence de M. Auguste AUDIBERT, propriétaire, Officier de la Légion d'Honneur, Président de la Chambre Consultative, demeurant à Monaco, boulevard de l'Observatoire, villa Marie-Stella,

Demandeur, assisté de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, en l'Étude duquel il a fait élection de domicile ;

Contre M. Eugène-Joseph-Charles-Henri REY, directeur du Trianon-Palace à Versailles, demeurant à Versailles,

Pris en qualité de tuteur datif de ses neveux et nièce : Jeannine-Eugénie-Alexandrine-Paule REY, née à Monaco le vingt-sept mars mil neuf cent dix ; Georges-Lucien-Victor-Erasme REY, né à Monte-Carlo le quatre juin mil neuf cent onze, et Jean-Charles-Henry REY, né à Monte-Carlo le vingt-deux octobre mil neuf cent quatorze, enfants mineurs, de nationalité Suisse, issus du mariage de M. Louis-Jules-Xavier REY avec M<sup>me</sup> Léopoldine-Henriette-Louise MOEHR, tous deux décédés, fonction à laquelle il a été nommé aux termes d'une délibération de la Chambre pupillaire de Chermignon, canton du Valais (Suisse), en date du trente et un décembre mil neuf cent dix-huit, dont une copie certifiée est demeurée annexée à la minute d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, le vingt-huit janvier mil neuf cent dix-neuf,

Défendeur, assisté de M<sup>e</sup> Louis AUREGLIA, avocat-défenseur à Monaco, en l'étude duquel il a fait élection de domicile.

Cette licitation a été ordonnée par jugement rendu, sur requête, par le Tribunal Civil de première instance de Monaco, le cinq juillet mil neuf cent vingt et un.

Le cahier des charges, clauses et conditions sous lesquelles aura lieu l'adjudication a été dressé par M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, le premier septembre mil neuf cent vingt et un, et déposé au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté, le sept septembre mil neuf cent vingt et un.

**DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE**

1<sup>o</sup> Un terrain, situé à Monaco, quartier des Moneghetti, boulevard de l'Observatoire, d'une contenance approximative de trois cent trente-quatre mètres carrés dix décimètres carrés, cadastré sous le n<sup>o</sup> 469 p. de la

section B, confinant : à l'est, le boulevard de l'Observatoire ; au sud et à l'ouest, le chemin privé, article trois ci-après, et au nord, la villa Lotus-Bleu, appartenant aux consorts Moëhr-Rey, mur mitoyen ;

2<sup>o</sup> Un autre terrain, situé au même lieu, d'une contenance approximative de mille cent quatre-vingt-deux mètres carrés cinquante décimètres carrés, au-dessus du précédent, duquel il est séparé par le chemin privé, porté au plan cadastral sous le même numéro 469 p. de la section B, confinant : à l'est et au nord, le dit chemin privé ; au midi, M<sup>me</sup> veuve Defosse, et à l'ouest, le boulevard de l'Observatoire ;

3<sup>o</sup> Et les droits, déterminés au cahier des charges, sur le chemin privé de six mètres de largeur, desservant lesdits terrains, les immeubles restant aux consorts Moëhr-Rey et la propriété de MM. Bulgheroni frères.

**MISE A PRIX**

L'adjudication aura lieu, outre les charges, sur la mise à prix globale de cent quatre-vingt mille francs, fixé par le jugement ordonnant la licitation, ci... **180.000 fr.**

**HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Il est déclaré, conformément à l'article 603 du Code de Procédure Civile, que tous ceux du chef de qui il pourrait être pris des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, devront, sous peine de déchéance, les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire poursuivant la licitation, à Monaco, le treize septembre mil neuf cent vingt et un.

Pour extrait :

Signé : ALEX. EYMIN.

Enregistré à Monaco le treize septembre 1921, f<sup>o</sup> 19 r<sup>o</sup>, c<sup>e</sup> 3. Reçu un franc. — Signé : LESCARCELLE.

**SOCIÉTÉ DU MADAL**

Siège à Monaco

**CONVOCATION**

Les Actionnaires de la Société du Madal sont priés d'assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le 31 octobre 1921, à 10 heures du matin, au Siège de la Société, à Monaco.

**ORDRE DU JOUR :**

Rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires des Comptes ;  
Approbation des Comptes de l'exercice 1920 ;  
Affectation du résultat de l'exercice 1920 ;  
Election du Président du Conseil d'Administration pour 1922-1923 ;  
Election de deux Administrateurs ;  
Nomination des Commissaires des Comptes pour l'exercice 1921.

Les possesseurs de titres au porteur devront déposer leurs actions avant le 22 octobre, au Siège de la Société, à Monaco.

*Le Conseil d'Administration.*

**Société des Plantations de l'Afrique Française**

Siège à Monaco

Les Actionnaires de la Société des Plantations de l'Afrique Française sont priés d'assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le 31 octobre, à 2 heures de l'après-midi, au Siège de la Société, à Monaco.

**ORDRE DU JOUR :**

Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires des Comptes ;  
Approbation des Comptes de l'exercice 1920 ;  
Nomination des Commissaires des Comptes pour l'exercice 1921 ;  
Election d'un Administrateur.

Les possesseurs de titres au porteur devront déposer leurs actions avant le 22 octobre, au Siège de la Société, à Monaco.

*Le Conseil d'Administration.*

**The Mozambique Trading and Plantation Company**

Siège à Monaco

Les Actionnaires de la *The Mozambique Trading and Plantation Company* sont priés d'assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le 31 octobre, à 3 heures de l'après-midi, au Siège de la Société, à Monaco.

**ORDRE DU JOUR :**

Rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires des Comptes ;  
Approbation des Comptes de l'exercice 1920 ;  
Répartition des bénéfices ;  
Election du Président du Conseil d'Administration pour 1922-1923 ;  
Election d'un Administrateur ;  
Nomination des Commissaires des Comptes pour l'exercice 1921.

*Le Conseil d'Administration.*

**Compagnie des Caoutchoucs du Mozambique**

Siège à Monaco

**CONVOCATION**

Les Actionnaires de la Compagnie des Caoutchoucs du Mozambique sont priés d'assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le 31 octobre 1921, à 4 heures de l'après-midi, au Siège de la Société, à Monaco.

**ORDRE DU JOUR :**

Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires des Comptes ;  
Approbation des Comptes de l'exercice 1920 ;  
Election d'un Administrateur ;  
Nomination des Commissaires des Comptes.

Les possesseurs de titres au porteur devront déposer leurs actions avant le 22 octobre, au Siège de la Société, à Monaco.

*Le Conseil d'Administration.*

**SOCIÉTÉ MONÉGASQUE D'ÉLECTRICITÉ**

**AVIS**

MM. les Actionnaires de la Société Monégasque d'Electricité sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire le vendredi 14 octobre 1921, à quinze heures, 21, rue de Londres, à Paris.

**ORDRE DU JOUR :**

Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;  
Lecture des rapports des Commissaires ;  
Approbation des comptes de l'Exercice 1920-1921 et répartition du solde du compte de Profits et Pertes ;  
Nomination d'un Administrateur ;  
Nomination des Commissaires.

*Le Conseil d'Administration.*

**GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO**

**Extrait**

D'un jugement, contradictoire, rendu par le Tribunal Civil de première instance de la Principauté de Monaco, le neuf juin mil neuf cent vingt et un, enregistré ;

Entre : le sieur **Laurent Orselli**, jardinier, demeurant à Monte Carlo,

Et la dame **Alice Uberti**, son épouse, demeurant de droit avec son mari à Monte Carlo ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit ;

« Prononce la séparation de corps, entre les époux « Orselli, aux torts et griefs de la femme, avec ses conséquences de droit. »

Pour extrait certifié conforme, dressé en exécution des articles 39 et 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 24 septembre 1921.

*P. le Greffier en Chef,*  
A. Cioco, c. g.

Agence VIZZARDELLI  
Villa Beau-Site, Monte Carlo

### 1<sup>er</sup> AVIS

Suivant acte sous seings privés en date à Monte Carlo du 22 septembre 1921, M. Albert-Georges BOURQUIN a vendu, à la personne désignée dans l'acte, le fonds de commerce de « Confiserie Tea-Room » qu'il exploite à Monte Carlo, villa Alice, 23, boulevard du Nord.

Opposition dans les dix jours du second avis à l'agence Vizzardelli, villa Beau-Site, à Monte Carlo, dépositaire de l'acte de vente.

Cabinet GOIFFON  
Agence de Nice, 11, passage Emile-Negrin  
Henault, directeur.

### 2<sup>e</sup> AVIS

M. GALLO, propriétaire de la Brasserie de la Régence, 5, avenue de la Gare, à Monaco, a vendu son fonds de commerce à MM. GAL et ROSSI.

Oppositions seront reçues chez M. Gamba, même adresse.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix septembre mil neuf cent vingt et un, M. Jean-Antoine-Lazare-Marie CRUZEL, pharmacien, diplômé de l'Université de Montpellier, demeurant à Monaco, quartier de Monte-Carlo, boulevard des Moulins, n° 11, villa de la Madone, a apporté à la Société en nom collectif formée entre lui et M. James-Herbert STEER, pharmacien, diplômé de l'Université d'Edimbourg (Ecosse), demeurant à Nice, le fonds de pharmacie avec laboratoire d'analyses, dénommé *Pharmacie Anglaise*, qu'il exploitait à Monaco, quartier de Monte-Carlo, boulevard des Moulins, n° 11, villa de la Madone.

Les créanciers de M. Cruzel, s'il en existe, sont invités, sous peine de forclusion, à former opposition, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 27 septembre 1921.

Signé : ALEX. EYMIN.

## ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C<sup>e</sup> LYONNAISE  
D'ASSURANCES MARITIMES  
RÉUNIES.

Comp<sup>e</sup> d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C<sup>e</sup> Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT (6, avenue de la Gare, Monaco  
et  
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1921.

## APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

18, Boulevard des Moulins  
MONTE CARLO  
TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL  
Distribution d'Eau chaude.

## Crédit Hypothécaire

DE MONACO

Société Anonyme au Capital de 10 millions  
Siège social : MONTE-CARLO

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX  
SUR PRÊTS HYPOTHÉCAIRES  
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DIRECTS  
ET PAR OUVERTURES DE CRÉDITS

## BAINS DE MER DE MONACO

### PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert tous les jours  
de 7 h. du matin à midi et de 3 à 6 h.  $\frac{1}{2}$  du soir

LEÇONS DE NATATION  
DOUCHES (jet ou pluie)  
MASSAGE (manuel et électrique)

Un service de Car-automobile  
dessert l'Etablissement  
et part toutes les demi-heures  
de la place du Casino

## BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 septembre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 49904 et 55560.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 29 octobre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46018 et 52961.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 novembre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17747 et 47897.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1920. Cinq Actions de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris et de ses Annexes, portant les numéros 10732, 10733, 11029, 11030 et 11031.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1920. Deux Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 14232 et 14233.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 23 décembre 1920. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 2040, 21226, 35475.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 30 mars 1921. Une Obligation de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 90518.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 9 mai 1921. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44994, 52322, 52323, 52556 et 52997.

Du 3 juillet 1921, une Obligation de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 131684.

### Titres frappés d'opposition (Suite).

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 16 juillet 1921. Dix Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 5883, 15958, 54910, 56465, 303045 à 303047, 303193 à 303195.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 22 août 1921. Quatre-vingts Actions de l'Ancienne Société de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco, portant les numéros 2214 à 2293.

### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 26 août 1920. Trois Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13694, 55426, 55427 et quatre Obligations de la même Société, portant les numéros 66050, 88600, 97448 et 97449.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1920. Neuf Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 36641, 36642, 36643, 37614, 37294 à 37298 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 3 mai 1921. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 10611 et 44934.

### Titres frappés de déchéance.

Néant.

## Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de  
250 millions de francs entièrement versés.

### AGENCES DE

MONTE CARLO : *Galerie Charles III*  
LA CONDAMINE : *25, boulevard de la Condamine*  
MENTON : *Avenue Félix-Faure*

Escompte :: Recouvrements :: Chèques  
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres  
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres  
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit  
Change de Monnaies étrangères  
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE  
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux  
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

## SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : 75 millions. - Réserves : 25.100.000.

Siège social à MARSEILLE, 73-75-77, rue Paradis.  
Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

### Groupe des Agences du Sud-Est :

NICE, ANTIBES, CANNES, DIGNE, FRÉJUS, GRASSE  
MONTE CARLO (Park-Palace).  
MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.

Correspondants dans toutes les villes de France  
et principales villes de l'Etranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envois et transferts de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Etranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.